



## **Système de Gestion de la Sécurité**

Aviation Sans Frontières est détentrice d'un Certificat de Transporteur Aérien (CTA) Européen répondant aux exigences de la réglementation AIROPS, ce qui implique la mise en œuvre d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS).

Le SGS doit être l'acteur d'une constante amélioration de la sécurité des vols, et le prouver.

Pour cela une organisation a été mise en place avec le complet support de la direction de la compagnie aérienne, notre Président dans le cas d'Aviation Sans Frontières.

Un manuel décrit les différentes missions de cette entité :

- ✓ Mettre au point des méthodes administratives (calendrier de réunions, ordre du jour, recueil de données, ...),
- ✓ Définir une « gestion des risques »,
- ✓ Imaginer les situations dangereuses dans notre exploitation et trouver les parades (mesures d'atténuation) pour en diminuer la fréquence et les conséquences négatives,
- ✓ Suivre la pérennité de ces « mesures d'atténuation »,
- ✓ Mettre en place un retour d'expérience dans le cadre de la « Just Culture ». (Garantir la non-punitivité des rapporteurs d'erreurs),
- ✓ Imaginer les « risques » lors de tous changements et les gérer,
- ✓ Diffuser la culture de la gestion des risques auprès des opérateurs de première ligne mais aussi auprès de tous les actifs de l'association, ainsi qu'auprès des bénéficiaires de nos vols.

Le SGS, on le comprendra, permet d'assurer à l'exploitation aérienne d'Aviation Sans Frontières un haut niveau de sécurité, à l'égal des grandes compagnies aériennes.